LA NEWSLETTER DES FOYERS RURAUX DU GARD

http://www.mouvementruralgard.org/
www.facebook.com/federationdesfoyersruraux dugard

JUILLET/AOÛT 2021

SOMMAIRE

LA VIE DE LA FÉDÉRATION....

Une Assemblée Générale en toute convivialité p 2

mouvementruralgard.org est né ! p 3

Séjour itinérant éco responsable du 13 au 17 juillet 2021 p 3

Rencontre des Espaces de Vie Sociale à Monoblet p 4

Appel à bénévoles pour une soirée endiablée ! p 4

Calendrier Tours et Détours p 5

DES INFOS PRATIQUES....

Les DREETS remplacent les DIRECCTE p 5

Les participations bénévoles en baisse de 7 % entre 2013 et 2018 p 6

Un Français sur trois est rural.. p 7

Appel à projets Fondation de France p 8

Branche ECLAT : un avenant relatif au système de rémunération p 9

Le Pass'Sport : une nouvelle allocation de rentrée sportive p 10

Bouge ton Coq ! p 10

Fermeture des bureaux de la fédération des Foyers Ruraux du Gard et du Comité Départemental du Sport en Milieu Rural du 16 au 20 août 2021

UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN TOUTE CONVIVIALITÉ

Ambiance chaleureuse, joueuse et très conviviale ce **vendredi 11 juin lors des assemblées générales du Comité Départemental du Sport en Milieu Rural et des Foyers Ruraux du Gard**. Après le mot de bienvenue des présidentes et la présentation du déroulement de la soirée, c'est à un moment propice aux échanges et sous la forme d'un quiz que s'est déroulée la présentation du bilan d'activités 2020 et des projets 2021.
Alors que deux nouvelles administratrices entrent au conseil d'administration, c'est avec beaucoup d'écoute, qu'Albert ROBLES, bénévole, administrateur et président plusieurs années, engagé depuis plus de 20 ans aux Foyers Ruraux, nous a parlé de son parcours, des valeurs partagées avec les Foyers Ruraux, du plaisir d'avoir pu travailler avec l'équipe d'administrateurs, les salariés et le temps aujourd'hui pour lui de laisser la place aux jeunes.
Une soirée qui s'est poursuivie par un apéro-dinatoire et le plaisir de se retrouver après une période d'arrêt d'activité pour beaucoup d'associations. Tout ceci a certainement contribué à l'ambiance joyeuse et optimiste qui régnait.
Comme l'a écrit la présidente en conclusion de son rapport moral en citant Robert Warren : "De bonnes choses sont à venir sur notre route, n'arrêtons surtout pas de marcher"

Merci aux participants de leur présence et merci également à l'association Temps Libre de nous avoir prêté leurs locaux !

MOUVEMENTRURALGARD.ORG EST NÉ !

Nous avons le plaisir de vous annoncer la refonte du site Internet des Foyers Ruraux du Gard et du Comité Départemental du Sport en Milieu Rural.
Un nouveau graphisme, plus moderne et facile de passer d'une rubrique à l'autre… Vous y trouverez toutes les informations sur nos actions, nos formations, les services aux associations locales, les coordonnées de nos adhérents…
Pour en savoir plus sur les Foyers Ruraux rendez-vous sur **www.mouvementruralgard.org**.

Bonne visite et découverte !

SÉJOUR ITINÉRANT ÉCO RESPONSABLE DU 13 AU 17 JUILLET 2021

Ce projet a été conçu en amont par et pour les jeunes du réseau de la fédération départementale des Foyers Ruraux du Gard. Après trois rencontres en avril, mai et juin 2021 avec un groupe de **11 jeunes,** nous avons à partir du projet éducatif, de la question de la transition écologique et de l'éco responsabilité **construit ensemble un séjour alliant sport de pleine nature et éco responsabilité.**
Nous partirons en VTT à assistance électrique en direction du pays viganais à la rencontre d'associations œuvrant pour un développement durable. Cet échange va permettre d'entrevoir la motivation et les objectifs de ces bénévoles qui font de la résilience un combat de tous les jours. Ce sera aussi l'occasion de proposer notre énergie et notre aide pour une journée de bénévolat. Bien sûr nous profiterons des rivières qui jalonnent notre parcours et pousserons même en direction de la cascade de la Vis. Afin de parfaire ce séjour, nous dormirons dans un petit camping à la ferme sur les bords de l'Arre et nous ne manquerons pas de nous ravitailler chez les petits producteurs locaux pour notre cuisine que nous préparerons ensemble. Ce séjour sera aussi l'occasion de découvrir la faune et la flore de cette région et de sensibiliser les jeunes à la fragilité de cet environnement.

Si vous voulez rejoindre l'aventure, rien de plus simple, prenez contact avec notre animateur ! Tél : 04.66.81.78.58 / Courriel : simon.huck@mouvement-rural.org

Retrouvez l'affiche de ce séjour en première page de cette newsletter !

RENCONTRE DES ESPACES DE VIE SOCIALE À MONOBLET

Le vendredi 11 juin de 9h30 à 16h s'est tenue à Monoblet **la première rencontre des EVS 2021.** L'occasion de reprendre contact et de découvrir le nouveau binôme de l'animation du réseau : Karine VIDAL, conseillère thématique Caf et Marie Anne RIBO animatrice du réseau des EVS du Gard.
C'est dans une salle magnifique, prêtée par la mairie de Monoblet, fief de l'EVS Lo Quinquet, que 13 participants représentant 9 structures se sont enfin réunis après une période bien particulière.
Tout au long de la journée, au travers de jeux d'inclusion et d'atelier en sous-groupes, les participants ont pu se découvrir ou se redécouvrir, échanger et réfléchir sur différents sujets. Ils ont également construit ensemble le fond et la forme des prochaines rencontres des EVS. Quatre conseillers techniques territoriaux de la Caf du Gard étaient présents pour accompagner les structures dans leurs débats.
Malheureusement, à cause des restrictions sanitaires, le traditionnel repas partagé n'as pas pu s'organiser. Toutefois, chacun ayant apporté son pique-nique, un moment convivial a pu être partagé à l'ombre des arbres de la cour des locaux de l'association Lo Quinquet qui accueillait ce jour-là son stage de sculpture en bronze.
Les participants ont témoigné de leur satisfaction à l'issue de la journée. Ils ont apprécié la convivialité et la qualité des échanges.

APPEL À BÉNÉVOLES POUR UNE SOIRÉE ENDIABLÉE !

Le Foyer Rural de la région de Tornac fait un appel à bénévoles pour l'aider lors de son événement du **samedi 10 juillet**. Une soirée conviviale autour d'un marché de producteurs, d'artistes et d'artisans locaux et clôturée par un concert des **Diables de la Garrigue**, autant vous dire qu'il y aura du monde !!

Venez nombreux !
Pour plus d'informations demandez Florence au 07 71 88 36 44.

CALENDRIER TOURS ET DÉTOURS

Voici les prochaines dates des randonnées Tours et Détours édition 2021. Pour en savoir plus n'hésitez pas à nous contacter !

Balade autour de la Droude dans les bois et sous bois entre Deaux et St Etienne de l'Olm

24 Juillet 2021

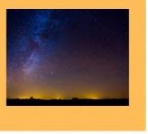

Venez vivre l'expérience d'une randonnée nocturne sans lumières artificielles. A la seule lueur de la lune (pleine lune) partez à la découverte du monde de la nuit, une expérience procurant des sensations inedites et toutes fraiches.
Une marche en pleine nuit est un parcours hors du commun qui ravivera tous vos sens, seuls les pas se font entendre ainsi que les cris de quelques insectes et animaux nocturnes. Cette sensation fait monter l'adrénaline, la vision de l'environnement change, le temps et la distance sont complètement décalés...

RENDEZ-VOUS

Accueil : 20h place de la mairie de DEAUX
Heure de départ : 22h30
Dénivelé : 287m pour 10.4 Kms
Nombre de participants max : Pas de limite (en fonction du covid possibilité de faire plusieurs groupes)
Chien(s) : Non (rando nocturne)
Durée de la randonnée : environ 3h

ORGANISATEURS / ACCOMPAGNATEURS
Association AdeauxMino
A.PESIN, R.Y.TAFFORIN, J.TEISSIER

ANIMATIONS PRÉVUES
Randonnée et Saucisse frites à partir de 20H

INSCRIPTIONS
Association ADeauxMiNo: 04.66.56.87.95

De la vigne au verre

Tornac

31 Juillet 2021

Pendant les vendanges, partez à la découverte des vignes : la forme des feuilles, la physionomie des grains et dégustez à même la souche.
Une balade pour s'approprier davantage les atouts du raisin pour la fabrication du vin.

Après une découverte à pied des alentours viticoles de Tornac, une dégustation de vin correspondant au cépage goûté vous sera proposée à la cave de Massillargues-Atuech

RENDEZ-VOUS

Accueil : 8h30
Heure de départ : 9h de la Cave Coopérative de Tornac
Dénivelé : Aucun
Chien(s) : Tenus en laisse uniquement
Durée de la randonnée : 2 heures

ORGANISATEURS / ACCOMPAGNATEURS
Foyer Rural de Tornac : G.CALCATELLE, R.CHANSON
Association à Deaux Mi No : J.TEISSIER

ANIMATIONS PRÉVUES
Randonnée
Petit déjeuner : Cave de Tornac
Dégustation et apéro : Cave de Massillargues-Atuech

PARTICIPATION
2 € / personne pour les mets dégustés.

INSCRIPTIONS
Foyer Rural de Tornac : 04 66 60 85 35

LES DREETS REMPLACENT LES DIRECCTE

Depuis le 1er avril 2021, les missions qui incombaient aux directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et aux services déconcentrés chargés de la cohésion sociale sont regroupées au sein des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS).
Elles sont dénommées direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS) en Ile-de-France et directions de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS) en Outre-mer.
Les unités départementales deviennent quant à elles les directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) ou directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETS-PP) suivant les départements.

LES PARTICIPATIONS BÉNÉVOLES EN BAISSE DE 7 % ENTRE 2013 ET 2018

Dans sa dernière enquête, l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) esquisse le profil des 1,27 million d'associations actives en 2018. Celles-ci se divisent, en résumé, en deux branches avec d'un côté, 1,1 million d'associations non employeuses et de l'autre, 170 000 associations employeuses.
Les institutions sociales et médico-sociales sont « *les poids lourds des associations employeuses* ». 14 000 associations au service du monde économique ou des collectivités publiques entrent, elles aussi, dans cette deuxième catégorie.

1,5 million de salariés en ETP

Les associations employeuses employaient, en 2018, 2,2 millions de salariés, ce qui représentait 1,5 million de salariés en équivalent temps plein (ETP), mais ont majoritairement recours au temps partiel, notent Sylvie Dumartin et Sandrine Firquet, les deux auteures de l'enquête. Plus d'un poste sur deux (53 %) est concerné. Ces associations ne sauraient donc fonctionner sans le bénévolat, en particulier dans le sport. Si plus d'une association sportive sur quatre (26 %) a déclaré avoir eu recours à l'emploi salarié en 2018, « *une centaine seulement emploient 100 salariés ou plus.* » Conséquence : « *près de la moitié de l'ensemble des heures d'activité sont réalisées par des bénévoles, contre 13 % pour l'ensemble des associations employeuses* ».
L'engagement représenterait ainsi 580 000 emplois en ETP : 230 000 pour les associations employeuses et 350 000 pour les associations non-employeuses.

Les non-employeuses six fois plus nombreuses que les employeuses

Le bénévolat est surtout le moteur de l'écrasante majorité des associations, les non-employeuses. « *Six fois plus nombreuses que les employeuses* », les 1,1 million d'associations non employeuses fonctionnent grâce aux « *21 millions de participations bénévoles* » encore recensées en 2018.
« *Les associations non employeuses sont concentrées dans trois domaines d'activité qui regroupent les trois cinquièmes d'entre elles : le sport (24 %), les loisirs, divertissements et vie sociale [21 %, elles couvrent notamment les comités des fêtes, les clubs du 3e âge ou de personnel d'entreprises, les associations d'activités récréatives et de loisirs] et la défense de causes, de droits et d'intérêts [16 %, il s'agit d'associations de parents d'élèves, de consommateurs, de locataires ou propriétaires et d'anciens combattants]. Ces trois domaines concentrent à eux seuls 70 % des heures de bénévolat des associations non employeuses* ».
Faits notables : « *L'activité bénévole dans le sport est encore plus importante dans les associations non employeuses que dans les associations employeuses : elle représente l'équivalent de 117 000 ETP, contre 64 000 pour les associations employeuses* ». Les femmes sont, par ailleurs, encore « *sous-représentées dans la gouvernance des associations sportives et de gestion de services économiques et développement local, où elles représentent moins d'un quart des présidents* ».

Le bénévolat en perte de vitesse, le salariat progresse

L'enquête nous donne enfin à voir des éléments de comparaison entre 2013 et 2018. L'Insee relève que le bénévolat aurait tendance à s'étioler. « *Le nombre de participations bénévoles diminue globalement de 7 %* » entre 2013 et 2018, remarquent les auteurs de l'enquête.

« *La baisse est concentrée dans les domaines où le bénévolat est traditionnellement élevé : les loisirs, la défense de causes, de droits et d'intérêts, l'action sociale, humanitaire ou caritative et le sport* ». L'emploi salarié au 31 décembre (toutes durées de travail confondues) croît, à l'inverse, de 15 % en cinq ans, et le volume de travail salarié (en heures rémunérées annuelles) de 12 %. « *Les effectifs salariés et leur volume d'heures de travail augmentent dans toutes les activités, y compris dans celles où le nombre d'associations diminue. Les effectifs s'accroissent nettement dans les activités culturelles et de spectacles, mais aussi dans la défense de causes, de droits et d'intérêts, le sport et l'hébergement social ou médico-social. En revanche, ils n'augmentent que très faiblement dans les loisirs, l'action sociale, humanitaire ou caritative ; ils se stabilisent dans la santé* ».

Extrait de l'article de Ludovic Galtier paru sur www.maire-info.com.

UN FRANÇAIS SUR TROIS EST RURAL SELON LA NOUVELLE DÉFINITION DE L'INSEE

Dans un vaste portrait, très détaillé, de la France et de ses « territoires », publié le 30 avril, l'Insee accède enfin à une demande de longue date des élus ruraux : forger une définition propre de la ruralité et des espaces ruraux, qui ne soit pas le simple négatif de l'urbanité.

Le changement est frappant : selon la nouvelle conception statistique de la ruralité, celle-ci regroupe 88 % des communes et 33 % de la population, contre 22,4 % avec l'ancienne définition.
Jusqu'en 2020, étaient rurales toutes les communes non-urbaines, c'est-à-dire n'appartenant pas a une unité urbaine, « *définie par le regroupement de plus de 2000 habitants dans un espace présentant une certaine continuité du bâti* ». Désormais, l'Insee s'appuie principalement sur le critère de la densité de la population, en calculant sa distribution sur des carreaux d'un kilomètre carré. Ce critère partage les communes françaises en quatre types : les communes « *peu denses* » et « *très peu denses* » forment la ruralité, et les « *denses* » et « *de densité intermédiaire* », les espaces urbains.
Cette nouvelle classification correspond à une demande du rapport sur l'agenda rural, acté le 14 novembre 2020 lors du deuxième comité interministériel aux ruralités. Passée alors plutôt inaperçue, elle aura pourtant des conséquences importantes sur la conception de la ruralité et des politiques qui lui sont destinées.
Elle montre notamment que la France est le deuxième pays le plus rural d'Europe après la Pologne, où la population rurale est de 45 %, pour une moyenne européenne de 28 %. 37,9 % de la population vit dans les 774 communes les plus denses, et 45 % vit dans une « *city* », concept statistique européen définissant une « *agrégation de communes qui ont des niveaux de densité et de population comparables et représente le niveau le plus dense de l'urbain* ».

Nouvelle classification

Les espaces ruraux ne seront plus définis « *en creux* » par rapport aux espaces urbanisés, comme l'admet l'Insee dans un mea culpa discret, même si leur caractérisation est encore couplée à leur proximité d'un pôle urbain, ou plutôt à l'influence qu'ont ces pôles sur les espaces ruraux qui les entourent. Quatre catégories sont ainsi définies, depuis « *les communes attirant des populations plus jeunes, et dont la dynamique dépasse celle des communes urbaines* », jusqu'aux communes du rural « *autonome* », éloignées des villes et des grands axes de communication.
Les territoires ruraux gardent cependant une particularité commune : les disparités de revenus « *y sont nettement plus faibles que dans l'urbain* », car dans les communes qui sont « *sous influence* » d'un pôle d'emploi important, il y a moins de ménages pauvres, et dans les plus isolées... moins de ménages aisés.

De manière globale, les niveaux de vie sont d'autant plus faibles que l'on s'éloigne des pôles. Ainsi, dans le rural sous forte influence des pôles, la moitié des habitants a un niveau de vie inférieur a 23 220 euros par an ; dans le rural autonome très peu dense, ce niveau de vie médian est seulement de 20 040 euros par an. Et la part des personnes vivant sous le seuil de pauvreté passe du simple au double dans les deux catégories : 8,5 % dans le rural sous forte influence des pôles et 17,0 % dans le rural autonome très peu dense, un taux plus élevé que dans l'urbain (15,6 %) - cependant, à la campagne, il s'agit plutôt de personnes âgées avec de faibles retraites, alors qu'en ville, ce sont souvent des jeunes et notamment des familles monoparentales.
La dynamique démographique est aussi différente, illustrant la poursuite du phénomène de périurbanisation. C'est ainsi dans les communes sous forte influence d'un pôle que la croissance de la population est la plus forte (1% par an), suivi des communes sous faible influence (0,8%), tandis que la croissance est bien moindre dans les villes (0,4%) et que la population stagne dans les communes rurales autonomes (+0,3 % dans les « *peu denses* » et 0 % dans les très peu denses).
Le portrait statistique de la France et de ses territoires offre également des analyses complètes sur d'autres sujets cruciaux et révélateurs des relations entre les espaces urbains et ruraux, comme la mobilité, et d'autres plus conjoncturels comme l'impact du premier confinement et de la crise sanitaire sur les différentes régions du pays.

Inégalités de revenus

Ainsi, économiquement, ce sont les départements de montagne (Alpes et Pyrénées) qui ont été le plus touchés, avec la fin brutale de la saison hivernale, mais aussi les départements industriels (Haut-Rhin, Doubs pour l'automobile, Haute-Garonne pour l'aéronautique.) A l'inverse, dans les départements plus orientés vers l'agriculture et l'industrie agroalimentaire, la baisse d'activité est moins forte. En outre, certains d'entre eux bénéficient de la présence de personnes venues s'y installer pour le confinement.
Le document compile également les inégalités de niveau de vie à l'échelle du territoire : on y apprend ainsi que les habitants des départements du nord de la France, de l'ancienne region Languedoc-Roussillon et d'outre-mer (DOM) disposent d'un niveau de vie médian inférieur au niveau national. Il est par exemple de 18 610 euros par an dans le Pas-de-Calais et de 18 560 euros dans l'Aude. Dans le centre de la France également (Creuse, Indre, Dordogne), le niveau de vie médian est en deça du niveau national, mais pour des raisons différentes : les salaires sont faibles et la proportion de retraités modestes est importante. Le niveau de vie est, sans surprise, plus élevé dans les métropoles, notamment en Île-de-France, mais aussi le long du littoral, dans certaines régions viticoles et dans les zones frontalières, à proximité de la Suisse, de l'Allemagne ou du Luxembourg.

Extrait de l'article de Guillemain d'Echon paru sur www.maire-info.com.

APPEL À PROJETS FONDATION DE FRANCE

La Fondation de France lance un nouvel appel à projets 2021 : "Vieillir acteur et citoyen de son territoire".
A travers cet appel à projets, la Fondation de France entend soutenir des initiatives innovantes améliorant la participation des personnes âgées à la vie locale et citoyenne, les associant aux projets qui les concernent et luttant contre la solitude ou l'isolement subis. Il s'agit de promouvoir des réponses nouvelles et mieux adaptées aux attentes des personnes âgées, de leurs familles et aux besoins des territoires, plus particulièrement dans deux domaines : l'expérimentation de nouvelles formes de soutien des aidants, des aidés et de répit d'une part, le développement de lieux de vie collectifs innovants d'autre part.

Vous trouverez l'ensemble des modalités de candidature de l'appel à projets ici :
https://www.fondationdefrance.org/fr/vieillir-acteur-et-citoyen-de-son-territoire-lieux-de-vie-innovants-et-repit-des-aidants-et-des

BRANCHE ECLAT : UN AVENANT RELATIF AU SYSTÈME DE RÉMUNÉRATION

Les partenaires sociaux de la branche ECLAT (Hexopée, CFDT, FO, UNSA) ont fait le constat que les dispositions conventionnelles de rémunération existantes se heurtent à des difficultés d'adaptation et de prise en compte de situations professionnelles spécifiques ou émergeantes.
Ce constat a conduit les partenaires à interroger longuement ces dispositions.

La signature, le 1er octobre 2020, de l'Avenant n°182 de la branche ECLAT est l'aboutissement de cette réflexion et produit des apports majeurs sur le système de rémunération. Les partenaires sociaux ont proposé et élaboré ensemble une rénovation globale du système de rémunération et de la classification répondant ainsi à plusieurs objectifs, notamment :

- Disposer d'outils pour valoriser davantage les bas salaires ;
- Des outils pour mieux mettre en valeur la montée en maîtrise professionnelle des salariés au sein de leur poste ;
- Mieux reconnaitre la poly-compétences des salariés ;
- Améliorer la progressivité de la grille de classification et l'évolution en son sein.

Cette réflexion globale du système de rémunération a nécessité la suppression de certains dispositifs, tel que le déroulement de carrière, dont la mise en œuvre posait de nombreuses difficultés d'application. Cette modernisation de ces dispositions participera à renforcer l'attractivité de la branche.

❼ ÉVOLUTIONS MAJEURES PRENNENT EFFET AU 1ER JANVIER 2022 :

1.Augmentation du groupe B et du niveau 2 amenant une augmentation de 2 points.
2.Obtention de 2 points d'ancienneté chaque année afin de fidéliser les salariés.
3.Meilleure prise en compte de la maîtrise professionnelle.
4.Reconnaissance des situations remarquables d'emploi telles que la poly-compétence verticale et horizontale.
5.Prise en compte de la réalité des postes dans la grille de classification.
6.Élargissement de la reconstitution de carrière avec la prise en compte de l'expérience sur un emploi de nature similaire en dehors de l'Économie Sociale et Solidaire.
7.Instauration d'une double valeur de point permettant plus de marges de négociation salariale tout en préservant l'évolution des bas salaires. La négociation sur la valeur du point devient pluriannuelle.

❶ ÉVOLUTION EST DÉJÀ EFFECTIVE AU 1ER JANVIER 2021 :

1.Augmentation du groupe A et du niveau 1 amenant une augmentation de 2 points, soit 151,68 €/an.

Pour plus d'informations, renseignements sur le site HEXOPEE https://www.hexopee.org/
<u>OU</u> auprès de la fédération des Foyers Ruraux.

LE PASS'SPORT : UNE NOUVELLE ALLOCATION DE RENTRÉE SPORTIVE

A l'automne 2020, le CNOSF (Comité national olympique et sportif français) avait estimé à 26% la baisse des adhérents dans les clubs sportifs, soit 260 millions d'euros de manque à gagner. Parmi les mesures en faveur du secteur sportif, le Pass'Sport pour soutenir les clubs qui ont vu leurs effectifs diminuer considérablement.
Mis en œuvre à partir de la rentrée 2021, le Pass'Sport bénéficiera d'une enveloppe de 100 millions d'euros gérée par l'Agence nationale du sport. **Réservé à l'adhésion à un club affilié à une fédération, ou à un club situé en quartier prioritaire de la politique de la ville, il concerne les jeunes âgés de 6 à 18 ans à condition que leurs parents touchent l'allocation de rentrée scolaire ou d'éducation de l'enfant handicapé. Il est cumulable avec d'autres aides mises en place dans de nombreuses collectivités pour adhérer à un club et pourra être renouvelé en 2022.**
Sont concernés 3 millions de familles. Un courrier leur sera adressé durant l'été qu'elles pourront présenter entre le 1er juillet et le 31 octobre 2021 au club de leur choix, qui retranchera 50 euros lors de l'adhésion et/ou de la licence. Le club percevra directement l'aide de l'État en contrepartie.

Pour plus d'informations : https://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/article/le-pass-sport

BOUGE TON COQ !

Bouge ton Coq, mouvement citoyen créé en 2020, a mis en place une plateforme de financement de projets économiques dans les villages.
En partenariat avec l'association « Sauvons les associations », l'association des maires ruraux de France, Mondial Relay et Showroomprivé, une opération nationale « Monépi » a été créé pour initier 2 000 épiceries de proximité dans des villages qui n'ont plus de commerces : c'est notamment le cas de 60 à 80 % des villages de moins de 3 500 habitants.

Chaque projet d'épicerie est doté de 2 000 € d'amorçage pour du matériel (ordinateur pour la gestion de l'épicerie, petits travaux de peintures, frigidaire…). Et en général, la commune met à disposition le local. Les objectifs sont de soutenir les petits producteurs, créer du lien dans les villages, apporter de bons produits à prix réduits et faire appel à une mobilisation citoyenne pour assurer l'ouverture de l'épicerie. 70 épiceries ont déjà été créées.

En tant que citoyen, vous pouvez soit soutenir l'action de « Bouge ton coq » via un don et contribuer à l'ouverture de ces épiceries, soit créer votre épicerie associative près de chez vous en réunissant au minimum 20 familles. Dans chaque épicerie associative, pas de salarié, juste des membres bénévoles devant donner deux heures par mois de leur temps. De même, une commune peut déposer une demande pour créer une épicerie.

Extrait de la revue Associations Mode d'Emploi.

Pour plus d'informations : https://www.bougetoncoq.fr/operation-epiceries-associatives-monepi/